

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINTE MARIE DE RE**

2025 - 8

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-SEPT FÉVRIER à 14h,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Sainte-Marie de Ré, sous la présidence de Mme RONTÉ Isabelle en l'absence de Mme VERGNON Gisèle.

Nombre de membres du C.C.A.S en exercice : 9

Nombre de membres du C.C.A.S présents : 6

Date de la convocation : 14 février 2025

PRÉSENTS : Martine ARGENTI, Béatrice BALLEY, Laure COTTET, Louis GENDRE, Janine PERRAIN, Isabelle RONTÉ

ABSENTS EXCUSÉS : Didier GUYON, Dominique LEVAUX-THOMAS qui a donné pouvoir à Laure COTTET et Gisèle VERGNON qui a donné pouvoir à Isabelle RONTÉ,

Madame Isabelle RONTÉ après avoir vérifié que le quorum est atteint, ouvre la réunion

Secrétaire de séance : Béatrice BALLEY

Aucune observation n'étant émise sur le précédent compte-rendu, l'ordre du jour est abordé.

* * * *

III. AFFECTATION DU RESULTAT 2024

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M57, après avoir approuvé ce jour le Compte Administratif 2024 qui présente un excédent de fonctionnement cumulé après restes à réaliser, d'un montant de 17 348,52 €,

Constatant que la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 17 348,52 €, il est proposé à l'assemblée délibérante d'affecter au budget de l'exercice 2025 en recette au compte 002 : 17 348,52 €.

Après avoir entendu l'exposé et la proposition de Mme Isabelle RONTÉ,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

A L'UNANIMITÉ avec 8 votes POUR

- **DECIDE** d'affecter au budget pour 2025 les résultats 2024 tels que proposés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 03 mars 2025

La Présidente du C.C.A.S.

Gisèle VERGNON

